

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ?

1^{re} Chapelle de la mère de Dieu, servant au service paroissial le dimanche & tous les vendredis dans l'année, mais 2 fois le dimanche, cathédrale. 2^e Chapelle, mais 1 fois par semaine & grande messe dans l'année. 3^e Chapelle de la Vierge, 2 messes par semaine le dimanche & 1 fois par semaine.

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

1^{re} Mère de Dieu, 2^e N. D. de l'Annonciation, 3^e N. D. de la Vierge. 4^e St Pierre curon, ancienne paroisse - grande messe par semaine. 5^e N. D. de l'Annonciation.

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ?

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ?

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ?

6° Quelle est la date de l'Indult ?

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

Les ornements convenables & de couleurs liturgiques sont fournis de l'Eglise de l'Annonciation dans les chapelles qui en manquent.

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

Oui.

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.